



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

*Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.*



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : Acquisition des parcelles pour la construction d'une nouvelle déchèterie à Montauban**

Dans le cadre du projet d'une nouvelle déchèterie sur Montauban-de-bretagne, la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée N° E505 située à côté de la future station d'épuration le long du RD 28 au lieudit « Champ du Moulin ».

Suite aux discussions intervenues avec la mairie de Montauban, il a été convenu que de l'ordre de 16 500 m2 de cette parcelle seraient mis à disposition du Smictom pour réaliser le futur projet et qu'en contrepartie le Smictom s'engageait à revendre à la commune de Montauban le terrain occupé par l'actuelle déchèterie au prix du marché et après l'avoir dépollué si nécessaire.

Le conseil municipal de Montauban a délibéré en ce sens le 29 septembre dernier.

Le Bureau du Smictom a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

**- accepte la mise à disposition gratuite par la commune de Montauban de Bretagne des terrains nécessaires à la construction de la nouvelle déchèterie sur une surface à détacher de la parcelle N° E505**

**-accepte le principe de cession future à la commune de Montauban de Bretagne des parcelles ZK 214,215,216,218,235 propriétés du Smictom et actuellement occupées par la déchèterie. Après désaffectation de la déchèterie, ces parcelles feront l'objet d'une dépollution si nécessaire et seront vendues selon le prix de marché constaté lorsque la vente interviendra.**

**- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.**

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET;
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance** : M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion** : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00



**Objet : Avenant N°8 au Marché d'Exploitation de l'unité de valorisation organique de Gaël**

Dans le cadre du Marché d'Exploitation de l'unité de valorisation organique de Gaël, la société SECURITAS, sous-traitante de STURNO, dépêche actuellement un agent de sécurité sur le site pour un total de 108 heures hebdomadaires.

Cette présence vise notamment à réduire les risques incendie sur le site, sachant que depuis juin 2022, le site a été équipé de caméras thermiques sur ses points les plus sensibles.

Il est ainsi proposé à partir du 1er janvier prochain de réduire les horaires de présence à 70 heures hebdomadaires, permettant une réduction du cout mensuel de prestation de 11 290,87€HT mensuels à 8283,25 € HT mensuels.

Le Bureau du Smictom a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- approuve le projet d'avenant n°8 au marché d'exploitation de l'UVO confié à la société STURNO réduisant de 38 heures le temps hebdomadaire de gardiennage du site correspondant à une économie estimée à 12 030,48€HT sur la durée résiduelle du marché
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

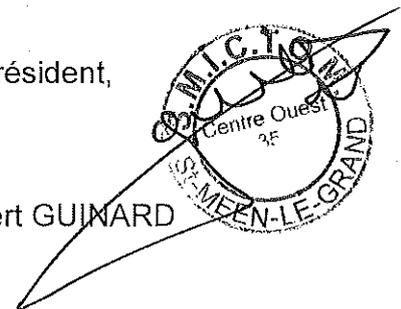
Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert GUINARD





5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : Nouveau contrat de reprise des matériaux acier, JRM, GM issus de la collecte sélective**

A compter du 1er janvier prochain, les contrats de vente des différents matériaux confiés à la société SPHERE depuis le 01/01/2020 prendront fin, et une consultation de 3 entreprises a été réalisée pour connaître leurs conditions de reprise sur une base d'un contrat de un an, renouvelable un an.

Les matériaux concernés sont les suivants : Acier issu de la collecte sélective- Journaux revues magazine ( 1.11) - Gros de magasin ( 1.02).

Après analyse des conditions de rachat (prix de base et conditions de variation mensuelles), il est proposé de retenir la société PAPREC pour les matériaux suivants avec les conditions indiquées :

	Prix unitaire de référence et mois	Prix Plancher	Indice d'évolution du prix
Acier issu de la collecte sélective	120€/ tonne base novembre 2022	60 € / tonne	Usine Nouvelle Q0627 région Bretagne
Journaux revues magazine ( 1.11)	135€/ tonne base novembre 2022	60 € / tonne	Usine Nouvelle 1.11 moyenne entre France/Export
Gros de magasin ( 1.02)	20€/ tonne base novembre 2022	5 € / tonne	Usine Nouvelle 1.02 moyenne entre France/Export

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- décide de confier le rachat de l'Acier issu de la collecte sélective, des Journaux revues magazine ( 1.11), Gros de magasin ( 1.02) à la société PAPREC selon les conditions ci-dessus détaillés pour une durée de un an renouvelable une fois un an à compter du 1er janvier 2023,

- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
Hubert GUINARD



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

**Objet : Nouveau contrat de reprise des matériaux aluminium de la collecte sélective**

A compter du 1er janvier prochain, les contrats de vente des différents matériaux confiés à la société SPHERE depuis le 01/01/2020 prendront fin, et une consultation de 3 entreprises a été réalisée pour connaître leurs conditions de reprise sur une base d'un contrat de un an, renouvelable un an.

Pour les aluminiums, le flux comprend les objets historiques (canettes de boissons,...) mais aussi le flux « petits aluminiums et souples » : capsules de café, opercules lait, papier aluminium,... que le centre de tri précédent ne valorisait pas.

Ces deux flux doivent être expédiés chez le même repreneur pour bénéficier des soutiens CITEO.

Il est proposé de contractualiser avec la société France aluminium recyclage qui est la société agréée au niveau national dans le cadre de l'option de « reprise Filière ». Cette dernière désignera ensuite un repreneur.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- décide de confier la reprise de l'Aluminium issu de la collecte sélective, à France aluminium recyclage qui est la société agréée au niveau national dans le cadre de l'option de « reprise Filière » du Contrat CITEO pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2023,

- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

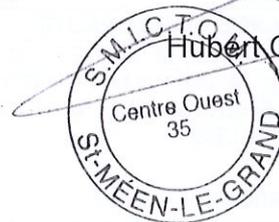
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert GUINARD



## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

**Objet : Avenant au Contrat Valorplast de reprise des plastiques**

Le Smictom centre ouest confie depuis le 01/01/2018 début du barème F de CITEO la reprise de ses plastiques issus des collectes sélectives à la société VALORPLAST qui est la société agréée dans le cadre de l'option de « reprise Filière ».

Le contrat CITEO devait prendre fin le 31/12/22 mais sera prolongé d'au moins un an, en raison des discussions encore en cours au niveau national sur les modalités du futur barème.

Il convient donc de prolonger par avenant avec la société VALORPLAST le contrat de reprise des plastiques issus des collectes sélectives ainsi que de modifier certaines conditions de standards de reprise prévues par CITEO.

Le Bureau a émis un avis favorable à cet avenant

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

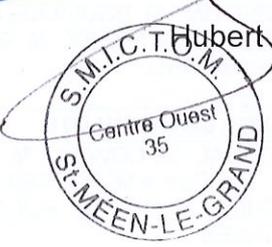
- approuve le projet d'avenant au contrat de reprise des plastiques issus des collectes sélectives avec la société VALORPLAST pour le prolonger de 1 an jusqu'au 31/12/2023 et modifier certaines conditions de standards de reprise prévues par CITEO
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
Hubert GUINARD  




5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance** : M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion** : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

**Objet : Avenant au Contrat REVIPAC de reprise des cartons et cartonnettes**

Le Smictom centre ouest confie depuis le 1er mars 2020 la reprise des cartons issus des déchèteries ( 1.05) et des cartonnettes issus des collectes sélectives (5.02) à la société REVIPAC qui est la société agréée dans le cadre de l'option de « reprise Filière ».

Le contrat CITEO devait prendre fin le 31/12/22 mais sera prolongé d'au moins un an, en raison des discussions encore en cours au niveau national sur les modalités du futur barème.

Il convient donc de prolonger par avenant avec la société REVIPAC le contrat de reprise des cartons issus des déchèteries (1.05) et des cartonnettes issus des collectes sélectives (5.02).

Le Bureau a émis un avis favorable à cet avenant

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- approuve le projet d'avenant au contrat de reprise des cartons issus des déchèteries (1.05) et des cartonnettes issus des collectes sélectives (5.02) avec la société REVIPAC pour le prolonger de 1 an jusqu'au 31/12/2023
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

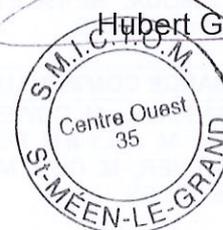
Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert GUINARD



## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance** : M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion** : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

**Objet : Budget primitif 2023**

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de **15 901 950 €** :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>
Dépenses	13 454 950 €
Recettes	13 454 950 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>
Dépenses	2 447 000 €
Recettes	2 447 000 €

<b>TOTAL INVEST+ FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>
Dépenses	15 901 950 €
Recettes	15 901 950 €

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation détaillé ci-annexé, le comité syndical est appelé à délibérer sur le budget primitif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical :**

- adopte le budget primitif 2023 lequel s'équilibre à :  
13 454 950,00 € pour la section de fonctionnement  
2 447 000,00 € pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	82
Abstentions:	2
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNALUT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : DM4**

Vu le budget primitif 2022 voté le 14 décembre 2021,  
Vu la DM1 votée le 5 avril 2022  
Vu la DM2 votée le 4 octobre 2022  
Vu la DM3 votée le 15 novembre 2022

Lecture de la décision modificative n° 4 est donnée telle que :

**SECTION D'INVESTISSEMENT-DÉPENSES**

Opérations actives INVESTISSEMENT	article	libellé article	BP2022	DM4
Opération 82 BACS ET CONTENEURS	2188	Autres immob. Corporelles	140 000	5 000,00
Opération 83 DECHETERIES TRAVAUX COURANTS	2031	Frais Etudes	20 000	5 000,00
TOTAL				

Le Bureau a émis un avis favorable à cette DM

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- approuve la délibération modificative n° 4/2022 susvisée,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert GUINARD



## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00



**Objet : TARIFICATION 2023 REDEVANCE « PARTICULIERS »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 13 novembre 2022 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collectes et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2023 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers particuliers avec un forfait de 18 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2023, de maintenir le forfait avec 18 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

**Tarifs applicables (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »**

	Modèle de bac (volume en litres)	80	120	180	240	340	660
Année 2023	Abonnement au service	58,38 €	58,38 €	58,38 €	58,38 €	58,38 €	58,38 €
Année 2023	Forfait incluant 18 levées	79,94 €	161,67 €	243,40 €	318,85 €	457,16 €	896,00 €
Année 2023	Total Abonnement+ Forfait	138,32 €	220,05 €	301,78 €	377,23 €	515,54 €	954,38 €

Sur les levées supplémentaires, il a été retenu le principe d'une convergence progressive des tarifs de la tranche « 19-26 levées » vers les tarifs de la tranche « au-delà de 26 levées »

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 18 levées par an :

Modèle de bac (volume en litres)		80	120	180	240	340	660
Année 2023	Tarif applicable par levée supplémentaire comprise entre 19 et 26 levées par an	3,46 €	4,89 €	7,12 €	9,82 €	13,95 €	24,92 €
Année 2023	Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 26 levées par an	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

☞ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des usagers particuliers pour l'année 2023,

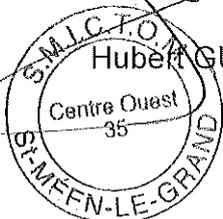
☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	80
Abstentions:	1
Contre:	3

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
  
Hubert GUINARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-D\_2022\_66-DE



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : TARIFICATION 2023 REDEVANCE « PROFESSIONNELS »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 13 novembre 2022 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEIXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2023 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers professionnels avec un forfait de 36 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2023, de maintenir le forfait avec 36 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

**Tarifs applicables pour un bac principal (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »)**

BAC PRINCIPAL		120	240	340	660
Modèle de bac (volume en litres)					
Année 2023	Abonnement au service	58,38 €	58,38 €	58,38 €	58,38 €
Année 2023	Forfait incluant 36 levées	268,55 €	482,31 €	645,78 €	1 029,29 €
Année 2023	Abonnement+ Forfait	326,93 €	540,69 €	704,16 €	1 087,67 €

Sur les levées supplémentaires, il a été retenu le principe d'une convergence progressive des tarifs de la tranche « au-delà de 36 levées » vers les tarifs de la tranche « au-delà de 26 levées » des particuliers.

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 36 levées par an :

Modèle de bac (volume en litres)		120	240	340	660
Année 2023	Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 36 levées par an	6,04 €	11,60 €	15,92 €	27,80 €

**Tarifs applicables pour un bac secondaire (composés d'un abonnement et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires):**

BAC SECONDAIRE					
Modèle de bac (volume en litres)		120	240	340	660
Année 2023	Abonnement au service	58,38 €	58,38 €	58,38 €	58,38 €
Année 2023	Tarif applicable par levée supplémentaire	6,04 €	11,60 €	15,92 €	27,80 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

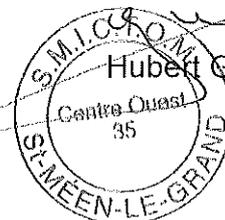
- ☞ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des usagers professionnels pour l'année 2023,
- ☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
 Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Hubert GUINARD

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-DB\_2022\_67-DE

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBÉ, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : TARIFICATION 2023 REDEVANCE « résidences secondaires »**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 13 novembre 2022 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collectes et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2023 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers résidents secondaires avec un forfait de 12 levées par an ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2023, de maintenir le forfait avec 12 levées par an et de fixer les tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

**Tarifs applicables pour un bac principal (composés d'une part « fixe » et d'une part « variable » en cas de levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait « levées » de la part « fixe »)**

	<b>Modèle de bac (volume en litres)</b>	<b>120</b>
Année 2023	Abonnement au service	58,38 €
Année 2023	Forfait incluant 12 levées	92,51 €
Année 2023	Total Abonnement+ Forfait	150,89 €

En cas de levée(s) supplémentaire(s) et ce, au-delà de 12 levées par an :

	<b>Modèle de bac (volume en litres)</b>	<b>120</b>
Année 2023	Tarif applicable par levée supplémentaire au-delà de 12 levées par an	11,53 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

☞ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des usagers en résidence secondaire pour l'année 2023,

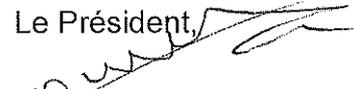
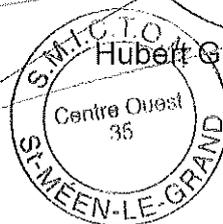
☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
  
  
Hubert GUINARD

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-D\_2022\_68-DE

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : TARIFICATION 2023 REDEVANCE pour les bacs de prêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 13 novembre 2022 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2023 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

- Collecte et Traitement des ordures ménagères
- Collecte sélective et tri des emballages et papiers
- Collecte du verre
- Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire pour les bacs de prêt ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que le SMICTOM Centre Ouest met à disposition à la demande des usagers des bacs supplémentaires de manière temporaire. Ces bacs de prêt sont généralement mis à disposition des associations, collectivités, .... lors de manifestations. Des particuliers sollicitent également des bacs de prêt, d'un volume de 340 litres, pour des événements organisés à domicile. La durée maximale de prêt des bacs est d'un mois.

Considérant que les bacs jaunes « multimatériaux » sont mis gratuitement à disposition en plus du prêt des bacs OMr mais sont facturés selon les tarifs applicables aux bacs OMr en cas de mauvais tri.

Considérant que pour les raisons exposées notamment dans la note de synthèse et ses annexes, il est proposé au Comité syndical, pour l'année 2023 de fixer les tarifs dès le 1er janvier 2023 comme suit :

	Modèle de bac (volume en litres)	340	660
Année 2023	Forfait de location du bac	25,15 €	25,15 €
Année 2023	Tarif applicable par levée dès la première levée	15,87 €	27,69 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

☞ adopte les tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des bacs de prêt pour l'année 2023,

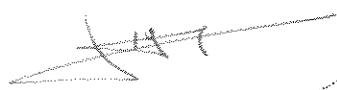
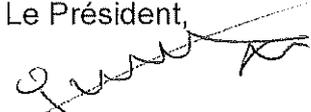
☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
  
Hubert GUINARD  


Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-D\_2022\_69-DE

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : TARIFICATION 2023 pour les dépôts des professionnels en déchèterie**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Président du SMICTOM Centre Ouest du 27 décembre 2019 relatif au Règlement du Service Public de Gestion des Déchets,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de dépôts en déchèteries de déchets par les usagers professionnels.

Considérant que dans le cas où la déchèterie est équipée d'un dispositif de pesage, la facturation est faite à la tonne et qu'à défaut, la facturation est réalisée selon un estimatif des volumes ou poids réalisé par l'agent d'accueil,

il est proposé au Comité syndical, de fixer les tarifs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme suit :

<b>Matériaux</b>	<b>Tarif 2023 HT par tonne</b>	<b>Tarif 2023 HT Par volume ou poids</b>
Gravats	12,46 €	18,69 € /m3
Déchets non recyclables	81,51 €	24,92 € /m3
Bois	88,99 €	12,46 € /m3
Déchets verts	37,38 €	18,69 € /m3
Pot de peinture (25 kg)	567,19 €	18,69 € /25 kg
Filtres à huile (poids moyen 700 g)	492,13 €	0,49 € /kg
Plâtre	105,90 €	105,90 € /m3
Emballages vides souillés	747,53 €	0,75 € /kg

-Taux de TVA applicable: 10%

-Pour les sites équipés d'un dispositif de pesage, en cas de demande par le professionnel d'un badge d'accès supplémentaire, facturation du badge à hauteur de 50 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

☞ adopte les tarifs susvisés pour le dépôt de déchets en déchèterie par les usagers professionnels pour l'année 2023,

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert GUINARD



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-D\_2022\_70-DE



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. LOHAT

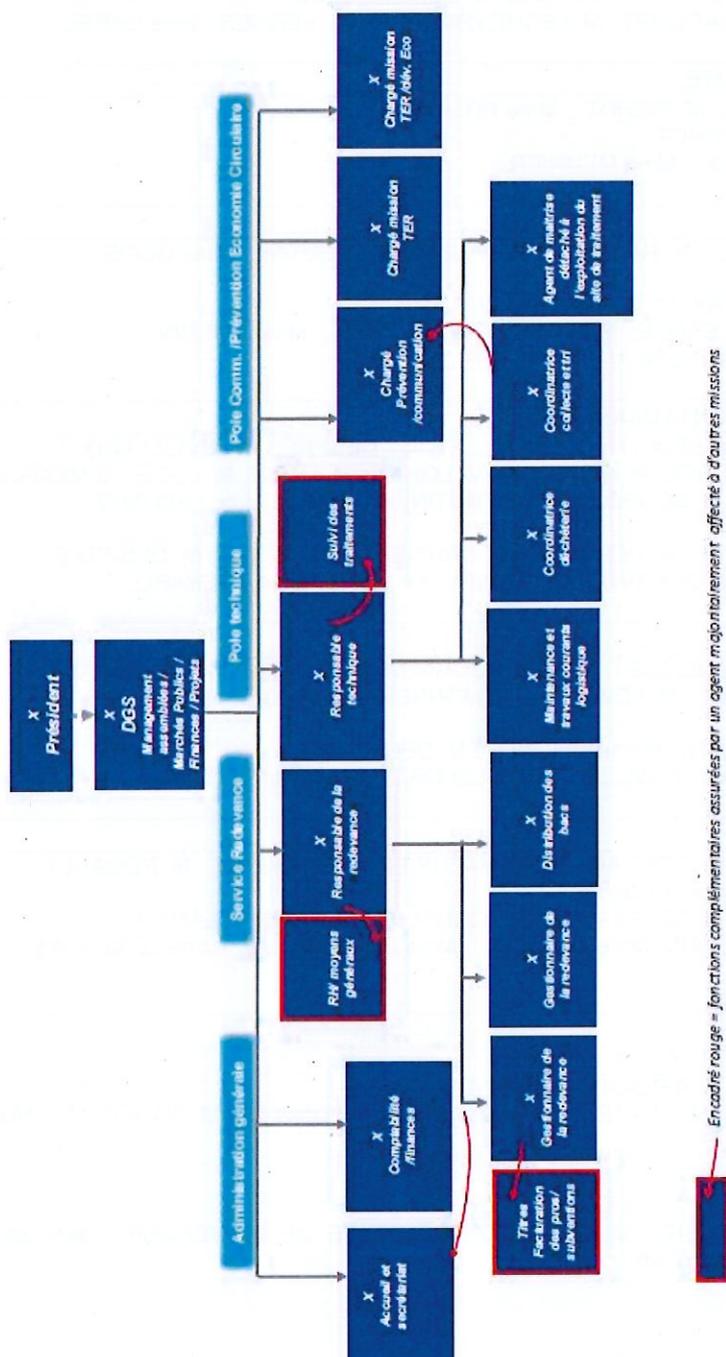
**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

**Objet : Actualisation de l'organigramme des services de la collectivité**

Par suite de différentes évolutions sur les postes de travail, l'organigramme en place au sein des services de la collectivité nécessitait d'être actualisé et précisé sur certains points.

Le Comité technique départemental a été saisi sur le sujet et a rendu un avis le 5 décembre dernier. Le nouvel organigramme proposé au sein de la collectivité est détaillé à suivre :



Le Bureau du Smictom a émis un avis favorable à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

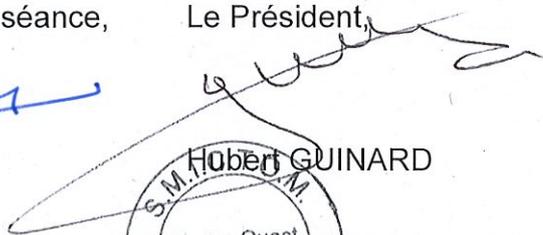
- prend acte de la mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de l'organigramme des services de la collectivité telle que présentée ci-dessus,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

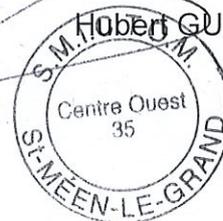
Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

  
Hubert GUINARD



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-D\_2022\_71-DE

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUÉLEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BÉSNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CEMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance** : M. LOHAT

**Assistaient également à la réunion** : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

## **Objet : Actualisation du RIFSEEP**

Par délibération 2017/40 du 4 juillet 2017, le Smictom Centre Ouest a institué le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui remplaçait la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État et devait donc être transposé aux agents territoriaux, en vertu du principe de parité.

Pour mémoire, le RIFSEEP comprend deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre.

Chaque part du RIFSEEP est composée d'un montant de base modulable individuellement, dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel.

En 2017, lors du vote de cette première délibération, les dispositions applicables à certains cadres d'emplois n'avaient pas encore été publiés par le ministère de la transformation et de la fonction publique, notamment pour les ingénieurs et les techniciens territoriaux.

Par ailleurs, les agents contractuels ne pouvaient bénéficier de l'application du RIFSEEP.

Le décret n° 2020-182 publié le 27 février 2020 a par la suite rendu applicable le RIFSEEP aux ingénieurs et techniciens territoriaux, en fixant les grilles et montants maximum pour l'IFSE et le CIA. Mais ces montants ont été révisés par 2 arrêtés en date du 5 novembre 2021 portant application du RIFSEEP aux ingénieurs des travaux publics de l'État ainsi qu'aux techniciens supérieurs de développement durable.

Les collectivités territoriales concernés doivent donc actualiser leurs délibérations relative au RIFSEEP en intégrant les nouveaux plafonds et ce, après avis préalable et obligatoire du Comité technique départemental. Ce dernier a été saisi sur le sujet et a rendu un avis le 5 décembre 2023.

En parallèle de cette démarche, la formalisation d'un organigramme au sein de la collectivité a également été réalisée et soumise à avis du Comité technique qui a rendu un avis le 5 décembre dernier.

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de l'établissement, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le RIFSEEP en lieu et place du régime indemnitaire existant ;

Considérant que ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'IFSE liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part facultative, le CIA, non



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent ;

Considérant qu'il convient de reprendre le cadre général déjà établi et de définir le contenu de ce régime indemnitaire pour les nouveaux grades concernés ;

Il est proposé au comité syndical d'adopter les dispositions suivantes

- **Bénéficiaires**

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué aux agents titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public, à temps complet ou non complet et à temps partiel.

- **Attribution individuelle**

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par un arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

- **Conditions de cumul**

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir. En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS),
- l'indemnité d'administration et de technicité (IAT),
- la prime de service et de rendement (PSR), - l'indemnité spécifique de service (ISS), - la prime de fonction informatique,
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes, -
- l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

En revanche, le cas échéant, ce régime indemnitaire pourra être cumulé avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement),
- les dispositions d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire,
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE).

### **L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**

- **Principe de mise en place de l'IFSE**

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Elle est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

Critère 1	Critère 2	Critère 3
Encadrement, coordination, pilotage et conception	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions	Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
<i>-Effectifs encadrés, -Catégorie des agents encadrés, -Coordination d'activités ou de projet : niveau de complexité et fréquence</i>	<i>-Diplôme souhaité, - Niveau de technicité attendu, - Polyvalence et diversité des domaines de compétences, - Autonomie, -Habitations, certifications, qualifications</i>	<i>- Déplacements, - Contraintes horaires, - Contraintes physiques</i>

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

- le parcours professionnel,
- la capacité à exploiter l'expérience acquise,
- les formations suivies,
- l'expérience dans d'autres domaines,
- la connaissance de l'environnement de travail.

• **Modalités de versement**

L'IFSE constitue un complément de rémunération mensuel, versé au prorata du temps de travail.

Situation de l'IFSE en cas d'absence :

- Congés annuels, congés maternité - paternité - adoption, absences autorisées :  
→ Maintien total.
- Congés de maladie ordinaire, pour accident de service ou maladie professionnelle : →  
Même règle que pour le traitement de base.
- Congé de longue maladie, de grave maladie et de longue durée :  
→Suspension.

En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera calculée au prorata de la durée effective de service de l'agent.

• **Conditions de réexamen de l'IFSE au regard du poste de travail**

Le montant annuel attribué à l'agent, à l'égard de son poste de travail, fera l'objet d'un réexamen obligatoire :

- En cas de changement de fonction ;
- Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

- **Conditions de réexamen de l'IFSE au regard de l'expérience professionnelle**

La part de l'IFSE concernant l'expérience professionnelle sera réexaminée tous les deux ans, sans une obligation de revalorisation.

- **Conditions d'attribution**

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés. Les montants applicables aux agents sont fixés dans la limite des plafonds prévus précisés par arrêtés ministériels :



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## CATEGORIES A

Cadre d'emploi des attachés territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant IFSE		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services	1 200,00 €	36 210,00 €	36 210,00 €
Groupe 2	Expertise avec encadrement	1 200,00 €	32 130,00 €	32 130,00 €
Groupe 3	Fonctions d'expertise, chargé de mission	1 200,00 €	25 500,00 €	25 500,00 €

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant IFSE		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires (arrêté 5 novembre 2021)
Groupe 1	Direction générale des services	1 200,00 €	46 920,00 €	46 920,00 €
Groupe 2	Expertise avec encadrement	1 200,00 €	40 290,00 €	40 290,00 €
Groupe 3	Fonctions d'expertise, chargé de mission	1 200,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €

## CATEGORIES B

Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant IFSE		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Expertise avec encadrement	1 200,00 €	17 480,00 €	17 480,00 €
Groupe 2	coordonnateur d'activité	1 200,00 €	16 015,00 €	16 015,00 €

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant IFSE		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires (arrêté 5 novembre 2021)
Groupe 1	Expertise avec encadrement	1 200,00 €	19 660,00 €	19 660,00 €
Groupe 2	coordonnateur d'activité	1 200,00 €	18 580,00 €	18 580,00 €

## CATEGORIES C

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant IFSE		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	coordonnateur d'activité	1 200,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Référent d'activité	1 200,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
Groupe 3	Agent opérationnel	1 200,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €

Cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant IFSE		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	coordonnateur d'activité	1 200,00 €	11 340,00 €	11 340,00 €
Groupe 2	Référent d'activité	1 200,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €
Groupe 3	Agent opérationnel	1 200,00 €	10 800,00 €	10 800,00 €



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Le complément indemnitaire annuel (CIA),

### • Principe

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il est apprécié au moment de l'entretien professionnel annuel, selon les critères fixés dans le formulaire de fiche d'entretien professionnel applicable dans la collectivité.

### • Prise en compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- l'investissement ;
- la capacité à travailler en équipe ;
- la connaissance de son domaine d'intervention ;
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste ;
- l'implication dans les projets, la réalisation d'objectifs ;
- le sens du service public.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N.

### • Modalités de versement

Le CIA sera versé annuellement, au prorata du temps de travail, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Son montant peut être compris entre 0 et 100% du montant maximal.

### • Conditions d'attribution

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Le montant du CIA est déterminé selon les mêmes modalités que pour l'IFSE par répartition des cadres d'emplois en groupes de fonctions.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds prévus précisés par arrêtés ministériels :



5 ter, rue de Gaël  
 35290 Saint-Méen-le-Grand

## CATEGORIES A

Cadre d'emploi des attachés territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant CIA		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Direction générale des services	- €	6 390,00 €	6 390,00 €
Groupe 2	Expertise avec encadrement	- €	5 670,00 €	5 670,00 €
Groupe 3	Fonctions d'expertise, chargé de mission	- €	4 500,00 €	4 500,00 €

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant CIA		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires (arrêté 5 novembre 2021)
Groupe 1	Direction générale des services	- €	8 280,00 €	8 280,00 €
Groupe 2	Expertise avec encadrement	- €	7 110,00 €	7 110,00 €
Groupe 3	Fonctions d'expertise, chargé de mission	- €	6 350,00 €	6 350,00 €

## CATEGORIES B

Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant CIA		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	Expertise avec encadrement	- €	2 380,00 €	2 380,00 €
Groupe 2	coordonnateur d'activité	- €	2 185,00 €	2 185,00 €

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant CIA		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires (arrêté 5 novembre 2021)
Groupe 1	Expertise avec encadrement	- €	2 680,00 €	2 680,00 €
Groupe 2	coordonnateur d'activité	- €	2 535,00 €	2 535,00 €

## CATEGORIES C

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant CIA		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	coordonnateur d'activité	- €	1 260,00 €	1 260,00 €
Groupe 2	Référent d'activité	- €	1 260,00 €	1 260,00 €
Groupe 3	Agent opérationnel	- €	1 260,00 €	1 260,00 €

Cadre d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux				
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant CIA		
		Minimum annuel retenu par la collectivité	Maximum annuel retenu par la collectivité	Plafonds annuels réglementaires
Groupe 1	coordonnateur d'activité	- €	1 260,00 €	1 260,00 €
Groupe 2	Référent d'activité	- €	1 260,00 €	1 260,00 €
Groupe 3	Agent opérationnel	- €	1 260,00 €	1 260,00 €

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical:**

- décide d'actualiser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités ci-dessus exposées à compter du 01/01/2023
- Indique que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à engager les démarches et signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

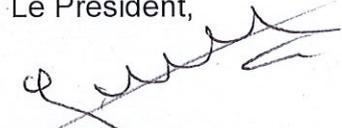
Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	83
Abstentions:	1
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Hubert GUINARD



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-D\_2022\_72-DE



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 5 décembre s'est réuni à la salle BOTREL de Saint Méen Le Grand, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, Mme GALLEE à M. CHESNEL,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. VERGER, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme PITHON,
2. Ont donné Pouvoir: Mme GENISSEL à M. PICHOT,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. ETHORÉ à Mme DUTAY, M. LERAY à M. PIEL,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, M. DENIEL, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DELYS à M. BRIANTAIS, M. HERVIOU à M. GAUTIER, Mme GUEE à M. DESPRES,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GUERRO, M. VERNEY, M. VITRE, Mme BESNARD,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: Mme BONDON à M. JOUAN, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés: M. COLLET, Mme BERRÉE, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme VACHON,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. POIRIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER, M. RENAUD à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. PILORGET, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance** : M. LOHAT

**Assistent également à la réunion** : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE, M. BOUCHERIE

Séance close à 12h00

## **Objet : Attribution de titres restaurant aux agents de la collectivité**

Dans le cadre de la politique sociale de la collectivité, il est proposé d'attribuer des titres-restaurant aux agents, selon les modalités ci-dessous détaillées.

### **• Définition**

Le titre-restaurant est un titre spécial de paiement remis par l'employeur aux agents pour leur permettre d'acquitter en tout ou en partie le prix du repas consommé au restaurant ou acheté auprès d'une personne ou d'un organisme mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 3262-3 du code du travail (restaurateur, hôtelier restaurateur, ou une activité assimilée,...)

### **• Bénéficiaires**

Les agents stagiaires et fonctionnaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel sont éligibles aux tickets restaurant. Les agents à temps non complet avec un temps de travail inférieur à un mi-temps (17,50heures hebdomadaires) ne sont pas éligibles.

Les agents contractuels sont éligibles aux titres-restaurant à l'issue de six mois de service.

### **• Valeur faciale et Participation employeur**

La valeur faciale est fixée à 7 euros avec une Participation employeur de 4 euros. Les titres eux-mêmes seront dématérialisés et se présentent sous forme d'une carte à puce individuelle.

### **• Attribution des titres-restaurant**

L'attribution des titres-restaurant est soumise à l'accord écrit de l'agent.

L'agent ne peut recevoir qu'un seul titres-restaurant par jour effectivement travaillé. Un jour effectivement travaillé correspond à plus d'une demi-journée de travail effectuée en présentiel ou en télétravail.

Les agents n'ont pas droit à l'attribution de titres-restaurant dans les situations suivantes:

- congés annuels et RTT,
- autorisations spéciales d'absence,
- maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée,
- congé maternité, paternité, adoption,
- Congé sans traitement ou disponibilité
- récupération heures supplémentaires ou complémentaires,

Les titres restaurant ne sont pas cumulables avec le remboursement des frais professionnels par la collectivité ou la prise en charge de frais de repas par un tiers (par exemple lors d'une formation).

Les titres sont nominatifs, ils sont commandés à la société prestataire en fonction des présences constatées pour le mois n-1.

• **Résiliation de l'adhésion au dispositif**

L'agent ne souhaitant plus bénéficier des titres restaurant en fera la demande sur papier libre adressé au Président. La demande sera prise en compte à compter du mois suivant la réception de la résiliation.

• **Entrée en vigueur**

L'attribution des titres restaurant selon les modalités mentionnées ci-dessus entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

Le Bureau du Smictom a émis un avis favorable à cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical:**

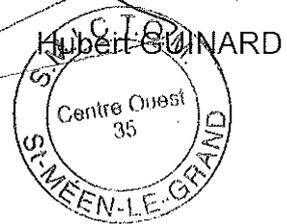
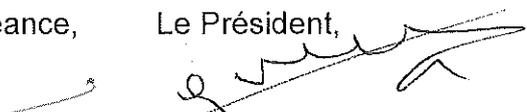
- **approuve la mise en œuvre des titres-restaurant selon les modalités précisées ci-avant.**
- **autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.**

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 13 décembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	72
Nombre de pouvoirs:	12
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221213-DB\_2022\_73-DE